



## Conseil Municipal

### COMPTE-RENDU

#### Séance du jeudi 07 juillet 2016

Le jeudi 07 juillet 2016, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au Centre culturel «Le Moulin» sous la présidence de M. Patrick MASCLET, conformément à la convocation qui lui a été faite le mardi 28 juin 2016, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23 - Secrétaire de séance : M. Bertrand SIX.

#### Présents

M. Patrick MASCLET, M. Pascal BOCQUET, Mme Frédérique DÉTREZ, M. Bruno VANDEVILLE, M. Jean Louis POPULAIRE, M. Guy DUMURE, M. Joël THOREZ, M. Serge GIBERT, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, Mme Laurence MORY, Mlle Fatima GHADI, M. Éric STIENNE (Arrivé à 18h48), M. David LAURY, Mme Christelle DELEPIERRE, M. Bertrand MERLIN, Mme Laëtitia LAURENT, M. Gilles COQUELLE, Mme Nathalie LETENEUR, Mme Martine PINHEIRO.

#### Représentés

Mme Michèle MAWART donne pouvoir à M. Pascal BOCQUET, Mme Béatrice LAURENT donne pouvoir à Mme Frédérique DÉTREZ, Mme Emeline LEVAN-MORTREUX donne pouvoir à Mme Christelle DELEPIERRE.

#### SECRETARIAT DE SÉANCE

Monsieur Bertrand SIX est chargé d'assurer le secrétariat.

#### PROCÈS VERBAL

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 02 juin 2016 est adopté.

*Sur demande de Monsieur COQUELLE, le compte-rendu détaillé a été complété sur le point relatif à la vidéoprotection.*

#### FINANCES

##### 1 - Tarifs périscolaires et extrascolaires

Sur proposition de la Commission extramunicipale des Finances en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;

Le Conseil Municipal,

- après en avoir délibéré à 21 voix POUR et 2 CONTRE (Mme LETENEUR et M. COQUELLE), **DÉCIDE** de fixer les tarifs pour la garderie, l'étude surveillée, le stage de foot, les ALSH et la restauration comme suit :

Unité	Arleusien			Extérieur			
	Inf ou = à 400	401 à 600	Sup à 600	Inf ou = à 400	401 à 600	Sup à 600	
<b>GARDERIE PERISCOLAIRE</b>							
7H30 - 8H30, 16H15 - 19H00	L'heure	0,99 €	1,10 €	1,39 €	1,47 €	1,63 €	1,85 €
<b>BIBLIOTHEQUE</b>							
L'adhésion	L'année	5,00 €			10,00 €		
<b>ÉTUDES SURVEILLÉES</b>							
16h30 - 17h45	La séance	1,44 €	1,61 €	2,14 €	2,40 €	2,68 €	3,20 €
<b>ALSH (petites et grandes vacances)</b>							
Forfait centre	La semaine	29,25 €	32,51 €	37,75 €	56,62 €	62,91 €	73,40 €
Garderie 7H00 - 9H00, 17H00 - 19H00	L'heure	0,99 €	1,10 €	1,39 €	1,47 €	1,63 €	1,85 €
Restauration	Le repas	3,17 €	3,53 €	3,84 €	4,49 €	4,81 €	5,13 €
<b>STAGE DE FOOT (compris repas)</b>							
Forfait centre	La semaine	45,35 €	50,39 €	55,99 €	75,59 €	83,99 €	89,58 €
Garderie 7H00 - 9H00, 17H00 - 19H00	L'heure	0,99 €	1,10 €	1,39 €	1,47 €	1,63 €	1,85 €
<b>RESTAURATION</b>							
	Le repas	3,17 €	3,53 €	3,84 €	4,49 €	4,81 €	5,13 €
Personnel communal - Enseignants des écoles primaires de la Commune	Le repas	3,53 €					
Enfants scolarisés à Palluel	Le repas	8,02 €					
<b>MAJORATION DES TARIFS</b>							
Inscription hors délai	Le tarif	30%	30%	30%	30%	30%	30%
Désinscription sans motif							

- après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** de fixer les tarifs pour l'école municipale de musique comme suit :

Unité	Arleusien			Extérieur			
	Inf ou = à 400	401 à 600	Sup à 600	Inf ou = à 400	401 à 600	Sup à 600	
<b>ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE</b>							
Frais d'inscription	L'année	21,38 €			23,52 €		
Cours collectifs	L'année	131,47 €			173,47 €		
1er instrument (20 min)	L'année	143,23 €			197,09 €		
1er instrument (30 min)	L'année	151,41 €			243,99 €		
1er instrument (45min)	L'année	166,44 €			298,26 €		
2e instrument (20 min)	L'année	102,62 €			131,02 €		
2e instrument (30 min)	L'année	116,56 €			194,97 €		
2e instrument (45min)	L'année	142,19 €			248,35 €		
Cours collectif de violon	L'année	151,41 €			243,99 €		
Chorale	L'année	48,10 €			48,10 €		
Réduction famille (à partir de la 2ième inscription)	L'année	-10,00 €			-10,00 €		
Location d'instrument	L'année	71,67 €			71,67 €		

- **PRÉCISE** que :

- Ces tarifs seront applicables du **1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017**
- Les tarifs « **arleusien** » s'appliquent pour les personnes qui sont inscrites au rôle des contributions directes ainsi que les agents communaux ;
- Les tarifs « **extérieur** » s'appliquent pour les personnes qui ne remplissent pas les conditions précitées ;
- Le règlement des ALSH et stage pourra être échelonné au cours des trois premiers mois suivants la date de facturation et ce, pour tout montant supérieur à **50,00 €** ;
- Le règlement des activités de musique pourra être échelonné au cours des trois premiers mois suivant le jour de l'inscription, et ce, pour tout montant supérieur à **60,00 €**
- Toute heure, demi-journée, semaine ou année entamée sera due

## 2 - Demandes de subvention aux associations

Ce point est reporté.

## 3 - Restauration de l'Eglise Saint Nicolas - Phase 2 : Demande de subvention

Vu la délibération en date du 05 mars 2015, le Conseil Municipal validait le plan de financement des travaux de restauration de l'Eglise en phase 2 ;

Étant précisé qu'un dossier avait été également déposé auprès des services du patrimoine du Département au titre de la politique d'aide à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine remarquable et que seule une dérogation avait été accordée en date du 28 septembre 2015 ;

Sur proposition de déposer un nouveau dossier auprès du Département au titre de l'appel à projet « Aide départementale aux villages et bourgs » suite à la restructuration des politiques de soutien aux collectivités de ce dernier ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- D'approuver le projet de seconde phase de restauration de l'Eglise Saint Nicolas pour un montant de 492 239,37 € HT
- De solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'appel à projet « Aide départementale aux villages et bourgs » à hauteur de 40 % d'un montant plafond de 300 000,00 €
- De préciser que le financement sera assuré comme suit :

Travaux	Total HT	Financements	HT	Taux
Lot 01 : Maçonnerie - Pierre de taille	286 748,87 €	Etat - DEDTR	118 698,49 €	25,68%
Lot 03 : Couverture	120 456,75 €	Département	120 000,00 €	40,00%
Lot 04 : Charpente	37 259,47 €			
Lot 05 : Vitraux	17 774,28 €	Sous-total (total des subventions publiques)	238 698,49 €	51,64%
		Participation du demandeur	223 540,88 €	48,36%
<b>TOTAL</b>	<b>462 239,37 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>462 239,37 €</b>	<b>100,00%</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution des présentes décisions.

## 4 - Décision budgétaire modificative n°2

Vu la proposition de décision modificative du budget principal qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 11 520,00 € en section d'investissement ;

Sur avis favorable de la Commission extramunicipale des Finances en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adopter la décision modificative budgétaire n°2 au budget principal, comme ci-annexée, où la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 11 520,00 €.

<b>DÉCISION MODIFICATIVE N°2</b>					
INVESTISSEMENT					
Art.	Op.	Intitulé	Dépenses	Recettes	Motif
2315	308	Aménagement de la rue de Brunémont	17 500,00 €		Ajustement sur AAPC
2152	OPNI	Installation de voirie	-5 980,00 €		
1323	308	Départements		1 520,00 €	Ajustement
1348	308	Autre		10 000,00 €	Participation SIDEN
<b>TOTAL</b>			<b>11 520,00 €</b>	<b>11 520,00 €</b>	

## **FONCTION PUBLIQUE**

### **5 - Recrutement d'un chargé de mission - Retrait de la délibération n°1402**

Par délibération en date du 14 mars 2016, le Conseil Municipal décidait de procéder au recrutement d'un chargé de mission.

Par correspondance en date du 1<sup>er</sup> juin 2016 (joint en annexe), Monsieur le Sous-Préfet a relevé des anomalies dans la délibération n°001402 découlant de la décision du Conseil Municipal : en effet, cette délibération prévoyait de recruter exclusivement un agent contractuel pour occuper un emploi permanent sur le fondement de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 ; ce qui contrevient aux dispositions légales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** de retirer la délibération n°001402 du 14 mars 2016.

### **6 - Accroissement temporaire d'activité - Recrutement d'un agent contractuel pour un emploi non permanent**

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service développement lié aux opérations d'investissement programmées sur la Commune en 2016-2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** du recrutement d'un agent contractuel en référence au grade de rédacteur pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 11 juillet 2016 au 10 juillet 2017 inclus. Cet agent assurera les fonctions d'un chargé de mission « opération d'investissement » à temps complet.

Il devra justifier d'une bonne connaissance de l'environnement territorial et de l'organisation d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI et d'un diplôme du 1er cycle de l'enseignement supérieur (équivalent BAC+3).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelle du grade de rédacteur.

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## DÉCISIONS DIRECTES

### 5 - Prestation de tontes sur espaces verts et terrains sportifs

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 10 mai 2016 sur le site RVVN et en mairie, ainsi que dans l'édition de la Voix du Nord le 14 mai 2016, concernant un marché à bons de commande pour des prestations de tontes des espaces verts de la commune ainsi que de ses terrains sportifs.

Le présent marché se décompose en trois lots avec fixation d'un mini et d'un maxi. Les variantes n'étaient pas autorisées.

N° Lot	Intitulé	Montant annuel minimum	Montant annuel maximum
1	Terrains sportifs	500,00 € HT	20 000,00 € HT
2	Parcs	200,00 € HT	6 000,00 € HT
3	Divers sites	500,00 € HT	10 000,00 € HT

Le marché sera conclu pour une durée initiale de douze (12) mois consécutifs à compter de sa notification au titulaire. Sauf décision de non reconduction, le marché sera renouvelable par périodes équivalentes au maximum cinq (5) fois, par tacite reconduction. La durée du marché ne pourra excéder six (6) ans

La date limite de réception des offres étaient fixée au 02 juin 2016.

A l'issue du délai quatre plis ont été déposés :

N°	Candidat	Lot(s)
1	JARDINS LANCIAUX	1, 2 et 3
2	DELTOUR PAYSAGE	1, 2 et 3
3	PINSON PAYSAGE	1, 2 et 3
4	ACSF	1, 2 et 3

Critères d'attribution :            Prix            70% -            Valeur technique            30%

La commission pour les marchés à procédure adaptée, réunie en date du 11 juin 2016, a procédé au classement comme suit :

**LOT 1 : TERRAINS SPORTIFS (29 970 m<sup>2</sup>)**

N° Dépôt	1	2	3	4
Entreprise	JARDINS LANCIAUX	DELTOUR PAYSAGE	PINSON PAYSAGE	ACSF PROTECTION
Prix HT/m <sup>2</sup>	0,023 €	0,015 €	0,034 €	0,060 €
Note Prix (70)	45,65	70,00	30,88	17,50
Note Valeur technique (30)	19,00	21,00	28,00	16,00
Total (100)	64,65	91,00	58,88	33,50
Classement	2	1	3	4

**LOT 2 : PARCS (12 752 m<sup>2</sup>)**

N° Dépôt	1	2	3	4
Entreprise	JARDINS LANCIAUX	DELTOUR PAYSAGE	PINSON PAYSAGE	ACSF PROTECTION
Prix HT/m <sup>2</sup>	0,025 €	0,030 €	0,035 €	0,080 €
Note Prix (70)	70,00	58,33	50,00	21,88
Note Valeur technique (30)	19,00	21,00	28,00	16,00
Total (100)	89,00	79,33	78,00	37,88
Classement	1	2	3	4

**LOT 3 : DIVERS SITES (16 014 m<sup>2</sup>)**

N° Dépôt	1	2	3	4
Entreprise	JARDINS LANCIAUX	DELTOUR PAYSAGE	PINSON PAYSAGE	ACSF PROTECTION
Prix HT/m <sup>2</sup>	0,035 €	0,050 €	0,048 €	0,100 €
Note Prix (70)	70,00	49,00	51,04	24,50
Note Valeur technique (30)	19,00	21,00	28,00	16,00
Total (100)	89,00	70,00	79,04	40,50
Classement	1	2	3	4

Sur avis de la Commission et dans le cadre des délégations qu'il a reçues, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer les lots comme suit :

- Lot 1 à l'entreprise DELTOUR PAYSAGE
- Lot 2 à l'entreprise JARDINS LANCIAUX
- Lot 3 à l'entreprise JARDINS LANCIAUX

### **8 - Travaux de réfection rue de Brunémont**

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 10 mai 2016 sur le site RVVN et en mairie, ainsi que dans les éditions de la Voix du Nord du 22 avril 2016, concernant un marché de travaux de réfection de la rue de Brunémont –depuis le nouveau lotissement « Les Jardins d'Ysis » jusqu'à la station du SIDEN-SIAN - consistant à :

- Réaliser des travaux d'assainissement et collecte des eaux pluviales
- Aménager la voirie et les trottoirs
- Installer de l'éclairage public

Le présent marché se décompose en deux lots : Lot n° 1 « Aménagement » (avec option), lot n°2 « Eclairage public ». Les variantes n'étaient pas autorisées.

La date limite de réception des offres étaient fixée au 13 mai 2016.

A l'issue du délai huit plis ont été déposés :

N°	Candidat	Lot(s)
1	SAS DANIEL DEVRED	2
2	OLCZAK	2
3	SARL SOTRAIX	1
4	CITEOS	2
5	JEAN LEFEBVRE	1
6	EIFFAGE	1
7	COLAS	1
8	AEI	1

Critères d'attribution :            Prix            60% -            Mémoire            40%

La commission pour les marchés à procédure adaptée, réunie en date des 02 et 11 juin 2016, a procédé au classement comme suit :

## LOT N°1 AMÉNAGEMENT

ANALYSE SANS OPTION				
Entreprise	Note « Prix » ( /60)	Note « Mémoire » ( /40)	Note GLOBALE	Classement
AEI	50,38	23,6	73,98	4
COLAS	46,68	27,6	74,28	3
EIFFAGE	55,79	25,6	81,39	2
EJL	60	30	90	1
SOTRAIX	44,79	22,8	67,59	5

ANALYSE AVEC OPTION				
Entreprise	Note « Prix » ( /60)	Note « Mémoire » ( /40)	Note GLOBALE	Classement
AEI	48,38	23,6	71,98	3
COLAS	40,73	27,6	68,33	4
EIFFAGE	46,98	25,6	72,58	2
EJL	60	30	90	1
SOTRAIX	43,84	22,8	66,64	5

## LOT N°2 ÉCLAIRAGE PUBLIC

Entreprise	Note « Prix » ( /60)	Note « Mémoire » ( /40)	Note GLOBALE	Classement
CITEOS	47,21	22,8	70,01	3
OLCZAK	45,57	25,6	71,17	2
DEVRED	60	17,6	77,6	1

Sur avis de la Commission et dans le cadre des délégations qu'il a reçues, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer les lots comme suit :

- Lot 1 AVEC OPTION à l'entreprise JEAN LEFEBVRE pour un montant de 101 398,00 € HT
- Lot 2 à l'entreprise DEVRED pour un montant de 11 802,40 € HT

### **DIVERS**

#### **9 - GRDF - Compte-rendu d'activité de concession**

Le Conseil Municipal **DONNE QUITUS** du compte-rendu d'activité de concession établi par GRDF pour l'année 2015.

## **10 – Questions diverses : Aménagement zone du Mont – Paiement du solde**

Sur sollicitation de l'aménageur MAVAN de revoir à nouveau les conditions de paiement de solde afférent à la vente des terrains de la zone du Mont comme suit : Un versement de 269 618,53 € - soit deux tiers du solde au 31 août 2016 – et un versement de 134 809,27, soit le tiers restant au 31 août 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTE** les nouvelles modalités de paiement du solde et définies comme suit :
  - Un versement de 269 618,53 €, soit deux tiers du solde au 31 août 2016
  - Un versement de 134 809,27, soit le tiers restant au 31 août 2017
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision

## **11 – Questions diverses : Questions ouvertes**

### Première question :

M. COQUELLE s'interroge quant à l'état de la voirie suite à l'abandon de l'utilisation de produit phytosanitaire. S'il est tout à l'honneur de la municipalité d'avoir anticipé l'application de la loi, M. COQUELLE souligne que des solutions alternatives existent et souhaiterait savoir comment elles seront appliquées ?

M. STIENNE rappelle que des investissements ont été faits par la Commune – notamment l'acquisition d'une balayeuse mécanique – et que des solutions alternatives telles que le paillage sont actuellement mises en place selon les sites à traiter.

Un débat s'en est suivi au sein de l'Assemblée rappelant notamment le civisme des riverains quant à l'entretien des trottoirs et plus particulièrement dans certains quartiers où la contribution de ces derniers facilite davantage l'intervention des agents municipaux.

### Deuxième question :

M. COQUELLE souhaiterait connaître les relations actuelles entre le promoteur du lotissement « Les Jardins d'Ysis » et la Commune.

M. VANDEVILE souligne qu'une rencontre a eu lieu dernièrement avec les nouveaux résidents de ce lotissement et qu'aucun problème majeur n'a été soulevé. Cependant, il rappelle que le lotissement est toujours à l'heure actuelle en domaine privé. La rétrocession en domaine public ne pourra être acceptée que lorsque les finitions seront parfaitement achevées. Si nécessaire M. le Maire souligne qu'il n'hésitera pas à recourir à la garantie contractée par le lotisseur.

---

**Vu, le secrétaire  
de séance, M.  
Bertrand SIX**

**Les membres du Conseil Municipal, M. Patrick MASCLET, M. Pascal BOCQUET, Mme Frédérique DÉTREZ, M. Bruno VANDEVILLE, M. Jean Louis POPULAIRE, M. Guy DUMURE, M. Joël THOREZ, M. Serge GIBERT, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, Mme Laurence MORY, Mlle Fatima GHADI, M. Éric STIENNE (Arrivé à 18h48), M. David LAURY, Mme Christelle DELEPIERRE, M. Bertrand MERLIN, Mme Laëtitia LAURENT, M. Gilles COQUELLE, Mme Nathalie LETENEUR, Mme Martine PINHEIRO..**